

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 82 • juillet 2021 • Méthodologie

Synthèse L'estimation des revenus des seniors dans l'enquête CARE-Institutions

**Imputations post-appariements fiscaux
et sociaux**

Stéphanie Boneschi et Nathalie Missègue

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.solidarites-sante.gouv.fr

SYNTHÈSE

Les enquêtes Capacité, Aides et REssources (CARE) des seniors (volet ménages et volet institutions) ont été réalisées par la DREES en 2015 et 2016. Ce dispositif a été mis en place pour suivre l'évolution du nombre, des caractéristiques et des conditions de vie des personnes âgées en perte d'autonomie. La question du financement de la perte d'autonomie et, en particulier, du reste à charge des ménages est aussi un des objectifs de ce dispositif. Aussi, les revenus des seniors doivent-ils être mesurés de manière la plus précise possible. C'est pourquoi les ressources dont disposent les seniors ne sont pas collectées par voie d'enquête, mais grâce à un appariement avec les sources fiscales et sociales dont dispose l'Insee. Il s'agit d'un appariement effectué sur la base de données identifiantes (nom, prénom, etc.) Cet appariement est qualifié de « statistique », car un certain degré de liberté est autorisé lorsque l'appariement n'est pas certain : une personne ayant les mêmes caractéristiques au regard d'une partie seulement des données identifiantes reste considérée comme la personne retrouvée.

L'enrichissement avec les données fiscales est de très bonne qualité : sur les 3 262 seniors répondants à l'enquête CARE-Institutions, 3 076 seniors (94,3 %) ont été retrouvés dans les déclarations de revenus et d'imposition, et les informations les concernant ont donc pu être enrichies avec les données de ces déclarations. Par ailleurs, 1 621 seniors soit 49,7 % ont été retrouvés dans les fichiers sociaux comme percevant des prestations d'au moins une des caisses disponibles (CNAF, CCMSA, CNAV).

Cependant, afin de disposer des revenus pour l'ensemble des seniors répondant à l'enquête, il est nécessaire d'imputer des revenus aux seniors non retrouvés à l'issue de l'enrichissement, ainsi qu'à leurs éventuels conjoints. Les 186 seniors répondant à CARE-Institutions, et non retrouvés dans les déclarations fiscales 2016, font l'objet d'imputations pour l'ensemble des données fiscales, ainsi que pour les prestations sociales et pensions de retraite. Les méthodes employées et les résultats obtenus sont décrits dans ce dossier.

La mise en œuvre des traitements distingue tout d'abord deux groupes selon le statut isolé ou en couple du senior, tel que déclaré à l'enquête CARE-Institutions. Dans le second cas, on souhaite en effet estimer les revenus des conjoints. Deux catégories de seniors en couple sont considérées : ceux dont le conjoint vit en établissement (que ce soit le même que celui du senior ou non) et ceux dont le conjoint vit à domicile (lorsque l'information est disponible).

Au sein de chacun des groupes à traiter, la démarche consiste en une imputation par *hot-deck* aléatoire par classes, en recherchant des donneurs parmi les seniors relevant de la même sous-population et retrouvés dans les bases fiscales. On procède en deux temps. Sur chaque groupe de donneurs (et pour les différents groupes à traiter), on met en œuvre une analyse de variance du revenu total du foyer fiscal (somme des revenus individualisables, des revenus non individualisables, des prestations sociales, à laquelle on soustrait les impôts), compte tenu de variables auxiliaires socio-économiques (sexe, catégorie socio-professionnelle, etc.). On met ensuite en œuvre un *hot-deck* aléatoire par classes avec un tirage sans remise (les classes étant définies comme les variables auxiliaires qui ressortent comme significatives dans l'analyse de la variance). Le processus d'imputation affecte à chaque senior à imputer un donneur issu de la même classe (à chaque senior on affecte son revenu individuel, un revenu de conjoint lorsqu'il est attendu, des revenus non individualisables, ainsi que les impôts afférents).

Pour chaque groupe de traitement, une fois les traitements réalisés, les distributions de l'ensemble des revenus (ceux collectés par voie d'appariement et ceux imputés) sont comparées à celles des seuls revenus issus de l'appariement. Il s'avère que la distribution après imputation diffère peu de celle avant imputations dès lors que les individus non-appariés ont des profils proches de ceux appariés (par exemple pour les seniors vivant seuls). En revanche, pour les seniors en couple dont le conjoint vit en établissement, les seniors à imputer étant plus fréquemment d'anciens employés ou ouvriers, les montants qui leur sont attribués à l'issue des imputations sont relativement plus faibles. Au final, la distribution des revenus des seniors est légèrement tirée vers le bas lorsque l'on prend en compte les revenus imputés ; elle tient ainsi compte des spécificités des individus non appariés.